



L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, Monsieur Éric BAILLY, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance ordinaire devant avoir lieu le trente-et-un mars à dix-neuf heures, à la mairie.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2016

PRESENTS : Mmes et MM. BAILLY - GRATEAU – SOLIGNAC - LOGER - BOISGARD - BRAJARD - NALET – PÉROCHON - DEGENNE - BREC – PASQUIER – PONCHAUX - RÉAULT - AUDINET - BOURGUIGNON.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

Madame PONCHAUX est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1	APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT.
----------	---

Le compte-rendu de la séance du 18 février 2016 ne soulève pas de remarque, ni d'observation. Les membres présents au conseil l'approuvent à l'unanimité.

2	VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2015. 16-023 A 16-026.
----------	---

16-023 Compte administratif de la Commune

Le compte administratif présente l'exécution du budget de l'exercice 2015, tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées à cet effet.

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L. 1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU la délibération n° 15-032 en date du 9 avril 2015 adoptant le budget principal 2015,

VU les délibérations n° 15-045, 15-045B, 15-055, 15-077 et 15-090 respectivement en date du 19 mai 2015, 2 juillet 2015, 15 octobre 2015 et 3 décembre 2015 portant modification du budget commune au titre de l'exercice 2015,

En l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence d'Annick GRATEAU, première adjointe, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2015, dont les éléments principaux se résument comme suit :

Investissement	
RECETTES	2 249 059.17
DEPENSES	1 519 655.36
RESULTAT 2015	729 403.81
DEFICIT INVESTISSEMENT 2014 Reporté	-309 858.37
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE au 31/12/2015	419 545.44

Fonctionnement	
RECETTES	1 147 918.76
DEPENSES	806 673.99
RESULTAT 2015	341 244.77
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 Reporté	45 129.17
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31/12/2015	386 373.94

Reste à réaliser en investissement	
RECETTES (1)	323 422.00
DEPENSES (2)	838 699.00
RESULTAT 2015	-515 277.00
Besoin d'investissement 2015	-95 731.56
Excédent de fonctionnement 2015 à reporter	290 642.38

(2) EHPAD 771906 EUR+ réserve foncière 2775 EUR+ borne véhicule 16000 EUR+ bâtiment (9 rue république) 14348 EUR+ stade équipement 11994 EUR +EHPAD EXT PEINT 20676 EUR + éclairage (face parking EHPAD) 1000 EUR

(1) EHPAD subvention = 105.000€ DETR, 69.405€ Département, 42.606€ CCVCG, 85.500€ REGION, 8.500€ Parlementaire, 12.411€ ADEME

Concernant les subventions relatives à la borne de rechargement électrique, elles n'ont pas encore été notifiées. C'est pour cela qu'elles n'ont pas été inscrites au budget de cette année. Annick GRATEAU précise que trente-deux bornes de rechargement ont été installées dans le département et cent-quatre-vingts cartes de distribution.

Approuve le compte administratif du budget communal de 2015 ;
Adopte par 14 voix POUR.

16-024 Compte administratif Assainissement

Le compte administratif présente l'exécution du budget de l'exercice 2015, tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées.

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L. 1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n° 15-033 en date du 9 avril 2015 adoptant le budget annexe du service ASSAINISSEMENT au titre de l'exercice 2015,

VU les délibérations n° 15-056, n° 15-067 et 15-089 respectivement en date du 2 juillet 2015, 3 septembre 2015 et 3 décembre 2015 portant modification du budget annexe ASSAINISSEMENT au titre de l'exercice 2015,

En l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence d'Annick GRATEAU, première adjointe, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2015 du budget assainissement, dont les éléments principaux se résument comme suit :

Investissement	
RECETTES	41 040.65
DEPENSES	160 696.53
RESULTAT 2015	-119 655.88
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2014 Reporté	65 615.52
RESULTAT INVESTISSEMENT au 31/12/2015	-54 040.36

Fonctionnement	
RECETTES	94 694.33
DEPENSES	69 439.87
RESULTAT 2015	25 254.46
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 Reporté	69 483.99

Reste à réaliser en investissement

RECETTES	74 596.75
DEPENSES	17 000.00
RESULTAT 2015	57 596.75

Résultat d'investissement 2015 à reporter	-54 040.36
Excédent de fonctionnement 2015 à reporter	94 738.45

reporté : 17000 EUR missions SAFEGE assainissement Huilerie

reporté recettes : (subventions) 35062.75 EUR agence de l'eau +29700 EUR DETR + 9834 EUR département

Approuve le compte administratif du budget annexe Assainissement de 2015 ;
Adopte par 14 voix POUR.

16-025 Compte administratif lotissement Les Cassons

Le compte administratif présente l'exécution du budget de l'exercice 2015, tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées à cet effet.

Jacques PEROCHON fait remarquer que ce lotissement de taille modeste (4 lots), à deux pas du centre-bourg, est une bonne opération pour la Commune. En outre la proximité des réseaux a permis de réduire les coûts de viabilisations des terrains à aménager. Il serait souhaitable, dans un avenir à moyen terme, d'étudier d'autre possibilité de lotissement d'une envergure similaire à celui des Cassons.

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L. 1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n° 15-034 en date du 9 avril 2015 adoptant le budget annexe Lotissement Les Casons au titre de l'exercice 2015,

Sous la présidence d'Annick GRATEAU et en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2015, dont les éléments principaux se résument comme suit :

Investissement

RECETTES	6 217.92
DEPENSES	6 217.92
RESULTAT 2015	0.00
DEFICIT INVESTISSEMENT 2014 Reporté	-6 217.92
DEFICIT INVESTISSEMENT au 31/12/2015	-6 217.92

Fonctionnement

RECETTES	6 217.92
DEPENSES	6 217.92
RESULTAT 2015	0.00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 Reporté	54 053.18
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2015	54 053.18

Reste à réaliser en investissement		NEANT
RECETTES		0.00
DEPENSES		0.00
RESULTAT 2015		0.00
Résultat d'investissement 2015		-6 217.92
Excédent de fonctionnement 2015 à reporter		54 053.18

Pour information

Le budget Lotissement les Cassons sera clôturé au 1^{er} janvier 2017 étant donné que toutes les parcelles liées à ce budget sont vendus. Le résultat de clôture 2016 sera transféré sur le budget Commune.

Approuve le compte administratif du budget annexe lotissement les Cassons de 2015 ;
Adopte par 14 voix POUR.

16-026 Compte administratif Pompes Funèbres

Le compte administratif présente l'exécution du budget de l'exercice 2015, tel qu'il résulte des décisions budgétaires adoptées à cet effet.

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L. 1612-12,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n° 15-035 en date du 9 avril 2015 adoptant le budget annexe Pompes Funèbres au titre de l'exercice 2015,

Sous la présidence d'Annick GRATEAU et en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Arrête les résultats du compte administratif 2015, dont les éléments principaux se résument comme suit :

Investissement		NEANT
RECETTES		0.00
DEPENSES		0.00
RESULTAT 2015		0.00
DEFICIT INVESTISSEMENT 2014 Reporté		0.00
DEFICIT INVESTISSEMENT au 31/12/2015		0.00

Fonctionnement		
RECETTES		4 340.00
DEPENSES		4 554.80
RESULTAT 2015		-214.80
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 Reporté		5 148.77
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2015		4 933.97
Résultat d'investissement 2015		0.00
Excédent de fonctionnement 2015 à reporter		4 933.97

Approuve le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres de 2015 ;
Adopte par 14 voix POUR.

3	VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2015. 16-027 A 13-030.
----------	---

16-027 Compte de gestion de la Commune

Les résultats portés dans le compte administratif et le compte de gestion étant identiques, il est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par la trésorière municipale pour l'exercice 2015.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU l'approbation en date du 31 mars 2016 du compte administratif du budget communal de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal

- ✚ **dit** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal n'appelle aucune remarque, ni observation ;
- ✚ **approuve** le compte de gestion du budget communal de 2015 ;
- ✚ **adopte par 15 voix POUR.**

16-028 Compte de gestion annexe assainissement

Le Conseil Municipal

- ✚ **dit** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal n'appelle aucune remarque, ni observation ;
- ✚ **approuve** le compte de gestion du budget annexe assainissement de 2015 ;
- ✚ **adopte par 15 voix POUR.**

16-029 Compte de gestion annexe lotissement Les Cassons

Le Conseil Municipal

- ✚ **dit** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Comptable public n'appelle aucune remarque, ni observation ;
- ✚ **approuve** le compte de gestion du budget annexe lotissement les Cassons de 2015 ;
- ✚ **adopte par 15 voix POUR.**

16-030 Compte de gestion annexe pompes funèbres

Le Conseil Municipal

- ✚ **dit** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par la Trésorière Municipale n'appelle aucune remarque, ni observation ;
- ✚ **approuve** le compte de gestion du budget annexe Pompes Funèbres de 2015 ;
- ✚ **adopte par 15 voix POUR.**

4	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015. 16-031 A 15-034.
----------	---

16-031 Affectation du résultat budget de la Commune

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU l'approbation en date du 31 mars 2016 du compte administratif du budget communal de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- de reporter **au compte 001** le résultat de clôture d'investissement d'un montant de **419.545,44 EUR**
- D'AFFECTER **au compte 1068 la somme de 95.731,56 EUR** prélevée sur l'excédent de fonctionnement global cumulé arrêté au 31 décembre 2015 pour couvrir le besoin d'investissement résultant du résultat de clôture et des restes à réaliser, **le solde soit 290.642,38 EUR restant affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002).**

Adopte par 15 voix POUR.

16-032 Affectation du résultat budget annexe Assainissement

Le besoin de financement, d'un montant de 54.040,36 EUR, émanant du résultat de clôture de la section d'investissement est couvert par le résultat des restes à réaliser qui s'élève à + 57.596,75 EUR au 31 décembre 2015.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'approbation en date du 31 mars 2016 du compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2015,
VU les résultats globaux cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement arrêtés au 31 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- de reporter **au compte 001** le déficit d'investissement d'un montant de **54.040,36 euros**
- de reporter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2015 de **94.738,45 EUR** au compte 002 en section de fonctionnement

Adopte par 15 voix POUR.

16-033 Affectation du résultat budget annexe Lotissement Les Cassons

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'approbation en date du 31 mars 2016 du compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES CASSONS de l'exercice 2015,
VU les résultats globaux cumulés au 31 décembre 2015,
Considérant que le résultat global cumulé de la section de fonctionnement ne peut couvrir le besoin d'investissement selon l'instruction budgétaire applicable aux lotissements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- de reporter **au compte 001** le déficit d'investissement la somme de **6.217,92 euros**,
- de reporter au compte 002 excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2015 d'un montant de **54.053,18 euros**,

Adopte par 15 voix POUR.

16-034 Affectation du résultat budget annexe Pompes funèbres

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'approbation en date du 31 mars 2016 du compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres au titre de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

de reporter **au compte 002** la somme de **4.933,97 euros** l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2015

Adopte par 15 voix POUR.

5	VOTE DES TAUX POUR L'EXERCICE 2016. 16-035.
----------	--

Monsieur le Maire donne lecture des bases prévisionnelles de l'année 2016 concernant l'imposition des recettes fiscales directes.

	Base prévisionnelle imposition 2016	Taux d'imposition maintenus	Produits attendus 2016
TH	1.133.000	13,73	155.561
TF	1.065.000	16,27	173.276
TF non bâti	60.300	33,31	20.086

TOTAL 348.923 EUR

+ Allocation compensatrice : 19.539 EUR ⇒ 368.462 EUR

Il précise que la recette fiscale directe présente une hausse de 2.35 % par rapport aux bases prévisionnelles de 2015 sans aucune augmentation des taux communaux d'imposition.

A savoir

- Le Département a voté l'augmentation de leur taux.
- la Communauté de communes des VALS DE GARTEMPE ET CREUSE a décidé de ne pas augmenter leur taux.
- L'abonnement pour le service assainissement, sur l'ensemble du département, est compris entre 60 et 120 EUR. La réflexion se poursuit sur une augmentation de l'abonnement assainissement pour cette année car il est de 48 EUR actuellement soit 12 EUR de moins que le moins cher appliqué sur le département.
- A ce jour les dotations reversées par l'Etat ne nous ont pas été communiquées.

A court terme, il faudra réfléchir sur une augmentation progressive des taux d'imposition afin d'anticiper le financement de la perte des dotations d'Etat.

VU l'état CERFA 1259,

VU les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2016,

VU la proposition de la commission des finances réunie le 30 mars 2016 de maintenir les taux de 2015 en 2016,

Considérant la conjoncture actuelle,

Considérant que la réévaluation des bases d'imposition exercée par l'Etat conduit à une augmentation des recettes fiscales directes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- ⇒ **DE MAINTENIR** les taux d'imposition directe pour l'année 2016 comme suit :
 - ✓ **Taxe d'habitation** **13,73 %**
 - ✓ **Taxe foncier bâti** **16,27 %**
 - ✓ **Taxe foncier non bâti** **33,31 %**,
- ⇒ **ADOpte par 15 voix POUR.**

6

VOTE DES BUDGETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016. 16-036 A 16-039.

16-036 Budget de la Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget COMMUNE pour l'exercice 2016. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de **2.632.674,76 EUR**.

Jean-Pierre SOLIGNAC énumère les différentes rues en expliquant les travaux qui y seront réalisés cette année : route Saint Sennery, mise en sécurité du cheminement piétonnier rue de la république, impasse Saint Sennery, route l'Agricole, route Russais, place Gerbussière, rue Chemin Vert, route Merci Dieu, rue l'Agréau, rue la Guiochère, rue du stade, route la Forêt, rue des Cèdres.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-2, L. 2121-20 et L. 2121-21,

VU la délibération n° 16-023 en date du 31 mars 2016 arrêtant et approuvant le compte administratif du budget COMMUNE au titre de l'exercice 2015,

VU la délibération n° 16-031 en date du 31 mars 2016 portant affectation du résultat de clôture arrêté au 31 décembre 2015,

VU le vote des trois taux des impôts directs en date du 31 mars 2016,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2016,

Après avoir entendu la présentation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte

par 15 voix POUR

le budget COMMUNE au titre de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **1.311.705,38 EUR pour la section de fonctionnement** et pour la **section d'investissement à 1.320.969,38 EUR** en dépenses et en recettes.

16-037 Budget annexe assainissement

Annick GRATEAU relate la réunion du mardi 22 mars avec les représentants du DEPARTEMENT concernant le cofinancement des travaux relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement. Une enveloppe s'élevant à 97.000 EUR serait allouée à Pleumartin pour l'extension du réseau d'assainissement au hameau de l'Huilerie. La commission départementale statuera en juin 2016 pour cette attribution.

Une réunion de coordination avec SAFEGE et EAUX DE VIENNE est prévue le jeudi 21 avril à 14h30 à la mairie afin de définir le calendrier de réalisation de l'appel d'offres et les travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget ASSAINISSEMENT au titre de l'exercice 2016. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de **711.549,03 EUR**.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-2, L. 2121-20 et L. 2121-21,

VU la délibération n° 16-024 en date du 31 mars 2016 arrêtant et approuvant le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT au titre de l'exercice 2015,

VU la délibération n° 16-032 en date du 31 mars 2016 portant affectation du résultat de clôture arrêté au 31 décembre 2015,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2016,

Après avoir entendu la présentation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte

par 15 voix POUR

le budget annexe service ASSAINISSEMENT au titre de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **185.323,56 EUR pour la section d'exploitation** et pour la **section d'investissement à 526.225,47 EUR** en dépenses et en recettes.

16-040 Mise en non-valeur de 1.078,25 EUR.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

VU la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Châtelleraut, comptable de la Commune de PLEUMARTIN concernant des titres de recettes afférents aux exercices comptables : 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015, dont il n'a pu réaliser le recouvrement ;

Considérant que ces titres de recettes irrécouvrables s'élèvent à la somme de 1.078,25 EUR au budget annexe ASSAINISSEMENT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015 pour un montant de 1.078,25 EUR (mille soixante-dix-huit et vingt-cinq centimes),

DIT QUE les dépenses seront imputées sur l'article 654 du budget annexe ASSAINISSEMENT au titre de l'exercice 2016.

16-038 Budget annexe Lotissement Les Cassons

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget LOTISSEMENT LES CASSONS au titre de l'exercice 2016. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de **83.281,10 EUR**.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-2, L. 2121-20 et L. 2121-21,

VU la délibération n° 16-025 en date du 31 mars 2016 arrêtant et approuvant le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT LES CASSONS au titre de l'exercice 2015,

VU la délibération n° 16-033 en date du 31 mars 2016 portant affectation du résultat de clôture arrêté au 31 décembre 2015,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2016,

Après avoir entendu la présentation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte

par 15 voix POUR

le budget annexe LOTISSEMENT LES CASSONS au titre de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **77.063,18 EUR pour la section de fonctionnement** et pour la **section d'investissement à 6.217,92 EUR** en dépenses et en recettes.

16-039 Budget annexe Pompes Funèbres

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget POMPES FUNEBRES au titre de l'exercice 2016. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme totale de **6.433,97 EUR**.

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-2, L. 2121-20 et L. 2121-21,

VU la délibération n° 16-026 en date du 31 mars 2016 arrêtant et approuvant le compte administratif du budget annexe POMPES FUNEBRES au titre de l'exercice 2015,

VU la délibération n° 16-034 en date du 31 mars 2016 portant affectation du résultat de clôture arrêté au 31 décembre 2015,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 mars 2016,

Après avoir entendu la présentation et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte

par 15 voix POUR

le budget annexe POMPES FUNEBRES au titre de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **6.433,97 EUR pour la section de fonctionnement** et **NEANT** pour la **section d'investissement**.

7

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'EXTENSION – LA RESTRUCTURATION DE L'EHPAD "LES ROUSSELIÈRES". 16-041.

Monsieur le Maire présente les avenants au marché de travaux de l'EHPAD arrêtés, par le maître d'œuvre, au 25 février 2016 :

- lot 1 VRD : GABILLON 3.494,30 EUR HT
création auvent ambulances
- lot 2 Espaces verts : SVJ PAYSAGES 6.288,00 EUR HT
fourniture et pose d'un portail automatisé face au auvent ambulances
- lot 3 Gros œuvre : CIM'5 4.863,56 EUR HT
création auvent ambulances et suppression local poubelles
- lot 4 enduits : DUPUY - 608,95 EUR HT
suppression local poubelles
- lot 5 charpente : MILLET 6.815,59 EUR HT
création d'un auvent ambulances et suppression local poubelles
- lot 6 couverture tuiles : MERLOT 1.996,64 EUR HT
création d'un auvent ambulances
- lot 7 étanchéité : DME - 1.629,44 EUR HT
suppression local poubelles
- lot 8 menuiseries extérieures alu serrurerie : OCIH 2.350,26 EUR HT
création d'un auvent, suppression local poubelles, rajout de seuils en tôle striée unité Alzheimer, suppression bouchement menuiseries vestiaires
- lot 9 menuiseries intérieures : DENIOT 371,00 EUR HT
création d'un auvent
- lot 10 ouvrages pl. de plâtre : BELLO CONSTRUCTION 1.431,66 EUR HT
création d'un auvent
- lot 13 sols souples : BATISOL 1.493,37 EUR HT
création d'un auvent
- lot 14 peinture : DUMUIS 746,24 EUR HT
création d'un auvent
- lot 15 électricité : EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES 1.118,94 EUR HT

création d'un auvent	
- lot 16 chauffage /ventilation/rafraichissement : BRUNET	5.659,00 EUR HT
création d'un auvent ambulance, adaptations diverses chauffage et VMC dans les zones restructurées	
- lot 17 plomberies sanitaires : ST ELOI FOUGERE	731,41 EUR HT
dévoisement ECS et EF au droit VH désenfumage salon 3	
Total des avenants	<u>35.121,58 EUR HT</u>

Depuis le début des travaux, la totalité des avenants s'élève à 42.741,86 EUR HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n° 14-045 en date du 19 juin 2014 attribuant les dix-sept lots aux titulaires respectifs et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché d'extension et de restructuration de l'EHPAD les Rousselières,

VU la notification en date du 30 juillet 2014 des dix-sept lots dudit marché aux titulaires respectifs,

Considérant que le marché de travaux a été soumis au contrôle de légalité, il y a lieu de transmettre à ce service les avenants s'y rapportant arrêté au 25 février 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les avenants désignés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et toute pièce afférente à ces affaires,

DIT QUE lesdits avenants sont annexés à la présente délibération.

8	INFORMATIONS DIVERSES.
----------	-------------------------------

– **Les 80 ans du club de football pleumartinois**

L'Amicale Sportive de Pleumartin (ASP), club de football, demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.500 EUR pour les festivités de leurs 80 ans d'existence. Le Conseil Municipal donne un accord de principe ; néanmoins il sursoit la décision pour déterminer le montant (800 EUR ou peut-être 1.000 EUR).

– **Bâtiment anciennement magasin PULSAT**

La communauté de communes des VALS DE GARTEMPE ET CREUSE envisagerait d'acquérir ce bâtiment pour y installer une maison des services publics. Actuellement la négociation se poursuit sur le prix d'acquisition. Ce bâtiment représente une superficie d'environ 300 m². La maison des services regrouperait un grand nombre de services destinés à la population en particulier les services sociaux. C'est une volonté départementale de créer une antenne de services à Pleumartin.

– **Projet de mutualisation**

Un premier contact a eu lieu entre les communes de Coussay-les-Bois, de Leigné-les-Bois et de Pleumartin afin d'établir un regroupement des achats de consommable comme les fournitures administratives, de voirie, de traitement, de produits d'entretien etc. La réflexion se poursuit.

– **Sapeurs-pompiers**

Une rencontre aura lieu avec le Commandant des sapeurs-pompiers pour améliorer le nombre des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires mise à disposition pour les permanences du centre de secours de Pleumartin.

– **Marché du dimanche matin**

Monsieur le Maire explique qu'une pétition lui a été remise demandant la gratuité des droits de place du marché. Cette pétition indique le nom de l'association pleumartinoise des commerçants et artisans ; néanmoins aucun membre du bureau de cette association n'a été informé ou ne l'a rédigée. Or aucun commerçant-ambulant, venant régulièrement vendre leurs marchandises sur le marché ne l'a signée. Les signataires de cette pétition sont principalement des habitants des communes aux alentours.

Dès l'instauration du marché il a été précisé que la gratuité des droits de place était temporaire et serait appliqué jusqu'à la fin de l'hiver 2015-2016. En outre la municipalité a défini le tarif des emplacements en fonction des prix pratiqués dans les communes aux alentours.

Jean-Jacques BREC, responsable du comité des fêtes, donne un accord de principe concernant la gratuité des emplacements aux commerçants –ambulants du marché lors des quatre manifestations organisées par le comité.

Planning

Dimanche 3 avril 2016	Éric BAILLY / Suzy LOGER
Dimanche 10 avril 2016	Jean-Claude BOISGARD / Lydie REAULT
Dimanche 17 avril 2016	Jean-Pierre SOLIGNAC / Régis BRAJARD
Dimanche 24 avril 2016	Jean-Jacques BREC / Philippe PASQUIER
Dimanche 1 mai 2016	Annick NALET / Jacques PEROCHON
Dimanche 8 mai 2016	Christelle BOURGUIGNON / Sébastien AUDINET
Dimanche 15 mai 2016	Isabelle PONCHAUX / Sylvie DEGENNE
Dimanche 22 mai 2016	Jean-Claude BOISGARD / Lydie REAULT
Dimanche 29 mai 2016	Jean-Pierre SOLIGNAC / Régis BRAJARD
Dimanche 5 juin 2016	Éric BAILLY / Suzanne LOGER

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 28 avril 2016, à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 36.

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2016 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 8 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.